

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Juillet 2021

***** TERRAINS PRIVÉS *****

MESSAGE AUX UTILISATEURS DE VTT ET/OU MOTO : PERSONNE NE PEUT ET NE DOIT CIRCULER SUR LES TERRAINS PRIVÉS, SANS L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE.

S'IL VOUS PLAÎT, SOYEZ RESPECTUEUX ET N'UTILISEZ PAS LES PROPRIÉTÉS ET TERRAINS QUI NE VOUS APPARTIENNENT PAS.

MALHEUREUSEMENT PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES SE RETROUVENT AVEC DES PARTIES DE TERRAINS OU LE FOIN A ÉTÉ ÉCRASÉ COMPLÈTEMENT ET/OU AVEC DES TRACES PROFONDES FAITES PAR CES VÉHICULES. MERCI DE VOTRE COLLABORATION !!!

EMPLOYÉ MUNICIPAL

La municipalité recherche activement un employé municipal pour effectuer diverses tâches telles que pavage de nid de poule, signalisation ou autres travaux de voirie, réparations diverses et/ou autres tâches reliées au monde municipal. Temps partiel et/ou occasionnel. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature par la poste au #451, 2^e-et-3^e rang, Mancebourg (Québec) J0Z 2T0 ou par courriel au mancebourg@mrcao.qc.ca

*****CHIENS EN LIBERTÉ*****

Prenez note que la Municipalité a une entente avec la SPCA pour le contrôle des animaux. Si un chien en liberté se trouve sur votre terrain, prenez les mesures nécessaires afin de maintenir l'animal sur votre propriété jusqu'à l'arrivée de la SPCA. Communiquez auprès de la SPCA au 819-301-7555 pour tout signalement. Tous les propriétaires de chiens se doivent de garder ceux-ci dans les limites de leur terrain.

***** Mesures d'urgence *****

Vous avez reçu l'an dernier une communication de la Municipalité en lien avec le nouveau système d'alerte pour les mesures d'urgences. Si vous n'avez pas encore fourni vos coordonnées ou celles des personnes à rejoindre lors d'éventuelles mesures d'urgence, (téléphone principal, numéro pour la réception de texto, courriel) veuillez soumettre les informations demandées dans les plus brefs délais auprès de la Municipalité. Merci de votre bonne collaboration !

Présence du public aux séances du conseil

À moins de changement des mesures sanitaires en vigueur, la présence du public est dorénavant permise lors des séances du conseil, selon un nombre limité de personnes (masques et distanciation obligatoire). La prochaine séance se déroulera mardi le 3 août prochain, à la salle municipale.

Économie de l'eau potable

Les québécois utilisent chacun environ 589 L d'eau par jour, ce qui correspond à 50% de plus que la moyenne canadienne (MAMROT, 2014). C'est un écart qui augmente depuis les dernières années, malgré le grand effort collectif, qui a baissé notre consommation de près de 200 L en 4 ans.

De plus, 73 % de la population abitibienne consomme de l'eau souterraine, à laquelle il faut porter une attention particulière; il est important de permettre aux sources d'eau de se recharger.

Notre eau n'est pas inépuisable, c'est une richesse que nous devons protéger!

Dans la maison

Dans la salle de bain

- Remplacez les vieilles toilettes par de nouveaux modèles à faible débit, avec des réservoirs de 6 litres ou moins;
- Assurez-vous que votre toilette et vos robinets ne fuient pas;
- Fermez le robinet d'eau lors du brossage des dents, du rasage ou lavage des mains et du visage;
- Utilisez un pommeau de douche à faible débit.

Dans la cuisine

- Garder de l'eau froide au réfrigérateur au lieu de laisser l'eau couler jusqu'à ce qu'elle soit froide;
- Installez un aérateur de robinet pour réduire le débit d'eau;
- Utilisez des électroménagers à faible consommation d'eau;
- Isolez vos tuyaux d'eau afin d'éviter de gaspiller de l'eau pendant qu'elle se réchauffe.



Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ :
Tél. : 819-824-4049
Courriel : informations@obvaj.org
Site internet : www.obvaj.org
Facebook : <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>



À l'extérieur

- Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre pelouse, vos plates-bandes et pour laver votre voiture;
- Évitez d'arroser de façon excessive;
- Arrosez tôt le matin pour éviter que l'eau ne s'évapore;
- Lavez votre voiture à l'aide d'un seau d'eau, au lieu d'utiliser un boyau d'arrosage.

L'empreinte d'eau

Lorsqu'on parle de consommation d'eau, on pense généralement à l'eau que l'on touche directement. Or, notre empreinte est beaucoup plus large que ça! L'eau qui sert à faire pousser les fruits et légumes que l'on mange ou à produire les vêtements que l'on porte doit aussi être prise en compte!



MISE EN GARDE – ACHATS en ligne, avez-vous les bons réflexes ?

Êtes-vous à jour au niveau des conseils concernant la fraude ? Sachez que les fraudeurs utilisent des stratagèmes de plus en plus pernicieux et malheureusement efficaces pour parvenir à leurs fins. Si vous avez un doute concernant des achats en ligne, n'hésitez pas à questionner.



C'est pourquoi nous recommandons pour vos achats en ligne de :

- ne réaliser aucune transaction à partir de réseaux sans fil (Wi-Fi) publics;
- rechercher des sites de détaillants connus et fiables, disposant de sites Web sécurisés (débutant par « https:// »). Assurez-vous de la présence d'un cadenas en position fermée ou d'une clé en bordure de la barre d'adresse de votre navigateur.
- privilégier le téléchargement d'une application mobile d'un détaillant à partir de son site Web (sécurisé).
- maintenir à jour les programmes antivirus sur vos appareils.
- ne jamais donner de renseignements personnels lors d'un achat en ligne (par exemple, votre numéro d'assurance sociale ou votre date de naissance).

Pour les achats sur des sites de ventes et d'échanges de biens :

- vous renseigner sur le vendeur avant de procéder à une transaction.
- valider l'image de l'article avec des moteurs de recherche, tels que Google images.
- privilégier une rencontre en personne avec le vendeur afin de l'identifier et de constater la disponibilité de l'achat. Choisissez un lieu public, sécuritaire et privilégiez d'être accompagné.

Si vous avez malencontreusement suivi des indications et avez été victime d'une fraude, dénoncez-le aux policiers sans tarder.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site internet **À bas l'arnaque – Protégez-vous contre la fraude** : <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr/accueil>

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Communiquez avec votre Service de police local ou la Sûreté du Québec au 310-4141 ou *4141 (cellulaire).

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE
MUNICIPALE, LE 6 JUILLET 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Conseiller siège #1 : Poste vacant
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3 (Arrivée 19h03)
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4 (Arrivée 19h07)
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.

Secrétaire d'assemblée: Madame Sylvie Boutin Bergeron

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 - 5.1 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
 - 5.2 Autres points
 6. Règlements
 - 6.1 Copie du règlement # 205 (rappel)
 - 6.2 Copie du règlement # 207 (rappel)

Il a été question lors de la dernière séance d'une demande verbale du club Quad pour la circulation sur les chemins municipaux. Ces 2 règlements sont un rappel du dossier déjà traité.
 7. Avis de motion
Aucun
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Service de Sécurité Incendie - Autorisation pour travaux mécaniques (citerne et camionnette)
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Octroi de contrat – Réparation clôture
 - 9.2 Autorisation pour achat de piquets et matériel nécessaire – réparation clôture
 - 9.3 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Appui à la demande d'aliénation de monsieur Ghislain Gagné et Madame Johanne parent auprès de la C.P.T.A.Q.
 - 10.2 Fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis
 - 10.3 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h01.

21-07-141 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

21-07-142 3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021.

Adoptée

Arrivée de Madame Angéline P. Corriveau

4. TRÉSORERIE

21-07-143 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

21-07-144 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-234-30-000	242 (cr)	01-241-12-000	694 (cr)
01-242-10-000	91 (cr)	01-261-10-000	143(cr)

01-262-10-000	75 (cr)	01-372-90-000	23 (cr)
01-381-22-000	300 (cr)	01-381-31-030	50 (cr)
01-381-62-000	4 950 (cr)	02-320-00-526-10	50 (dt)
02-701-50-522-00	450 (dt)	02-701-95-640-00	5 500 (dt)
03-510-00-000-10	568 (dt)		

Adoptée

21-07-145 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 69 803.00 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

21-07-146 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1^{er} juin dernier et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

Arrivée de Madame Claudette Bédard

21-07-147 5.1 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

21-07-148 8.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION POUR TRAVAUX MÉCANIQUE (CITERNE ET CAMIONNETTE)

Considérant que l'inspection mécanique aura lieu prochainement pour les véhicules incendie;

Considérant que des réparations sont déjà à prévoir pour l'obtention des accréditations nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'autoriser les réparations présentées par le directeur du Service de Sécurité Incendie, sauf en ce qui a trait aux quatre pneus, des vérifications seront faites à cet effet par le conseil municipal.

Adoptée

9 VOIRIE MUNICIPALE

21-07-149 9.1 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION D'UNE CLÔTURE

N'ayant reçu aucune offre de service pour la réparation d'une clôture, ce dossier demeure en suspens pour l'instant.

Des vérifications seront faites auprès du propriétaire de ce lot à ce sujet.

21-07-150 9.2 AUTORISATION POUR LE DEUXIÈME ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Suite à l'épandage d'abat-poussière exécuté en juin dernier et aux piètres résultats obtenus dans nos rangs et routes municipales, il a été décidé que le deuxième épandage serait devancé en juillet, au plus tôt.

En conséquence il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'entreprise Prouxl et Genesse Inc. à exécuter l'épandage des 22 tonnes restantes d'abat-poussière et également de passer avec le camion-citerne pour humidifier le sol, si la température demeure trop sèche, et ce pour de meilleurs résultats.

À noter que le nivelage de tous les rangs et routes sera exécuté avant la pose de l'abat-poussière.

Adoptée

21-07-151 9.3 CHANGEMENT D'ENDROIT POUR RECHARGEMENT DE CONCASSÉ DANS LA ROUTE DE L'ILE NÉPAWA (PRÉVU EN 2020)

Lors de travaux exécutés en 2020, le rechargement de 99.90 tonnes n'a pu être réalisé, dû à la température. Étant donné que l'endroit où devait être épandu ce concassé 0 ¾ est modifié, mais demeure pour la Route de l'Île Népawa, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la pose de ce concassé à la sortie du village dans la Route de l'Île Népawa.

10 AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Ghislain Gagné se retire de la discussion.

21-07-152 10.1 APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION DE MONSIEUR GHISLAIN GAGNÉ ET MADAME JOHANNE PARENT AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.

Une requête visant la demande d'aliénation des lots 61 et 62, rang 2, canton La Reine est déposée séance tenante par Monsieur Ghislain Gagné et Madame Johanne Parent.

Considérant que celle-ci ne contrevient en rien à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

Considérant la conformité de cette demande aux dispositions du règlement de zonage municipal;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appui la demande d'aliénation de Monsieur Ghislain Gagné et de Madame Johanne Parent et recommande à la C.P.T.A.Q. de rendre une décision en faveur des demandeurs.

Adoptée

21-07-153 10.2 NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS

Considérant que le conseil municipal a été informé par Monsieur Jean-Claude Doré, notre fonctionnaire responsable de l'émission des permis actuel, qu'il quitte ce poste le 27 août prochain;

Considérant l'offre de services reçue par la municipalité de la part de Monsieur Jean-Guy Hébert pour le poste de fonctionnaire responsable de l'émission des permis - poste qu'il occupe également pour six autres municipalités et pour lequel une entente existe pour diviser entre les municipalités concernées les frais de formation, de déplacements et d'inscription à la COMBEQ – entente dont la municipalité espère également faire partie;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu par le conseil municipal de nommer Monsieur Jean-Guy Hébert au poste de fonctionnaire responsable de l'émission des permis pour la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg et ce, aux conditions demandées lors de la rencontre du 26 mai dernier. Cette nomination prendra effet le 1^{er} septembre 2021.

Il est à noter cependant que la façon habituelle pour procéder à la demande et l'obtention de permis demeurent inchangées pour les citoyens et aussi pour les modalités au bureau municipal.

Adoptée

21-07-154 10.3 SUIVI CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Le suivi de dossier se poursuit et une lettre de rappel concernant l'avis d'infraction a été envoyé le 30 juin dernier.

La commande de constats d'infraction a été faites et dès la réception de celle-ci, si aucun développement n'a été effectué concernant l'avis d'infraction du 21 mai dernier et le rappel du 30 juin, la SPCA est autorisé et pourra émettre le constat d'infraction, tel que prévu au règlement provincial.

Adoptée

21-07-155 10.4 CORRECTIFS SUITE À L'INSPECTION DU PARC MUNICIPAL

Considérant le rapport d'inspection fournit par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, certains correctifs seront effectués au parc municipal pour une meilleure sécurité;

Considérant que des modifications à l'octroi de contrat fait à « Les Entreprises Éric Fortin » le 4 mai 2021 (résolution 21-05-101), doivent être apportées, suite à cette inspection;

Considérant le document d'entente élaboré le 30 juin dernier pour modifier la soumission initiale et répondre à la plupart des correctifs recommandés, suite à l'inspection du parc;

En conséquence il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de modifier, tel que décrits au document d'entente signé par M. Éric Fortin, les travaux proposés dans celle-ci et ce au montant établi à la soumission initiale.

Adoptée

21-07-156 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h30.

21-07-157 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h31.

21-07-158 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée

***La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu mardi le 3 août 2021, à 19h00, à la salle de Mancebourg.